



PrevPrécédentNewsletter #131 – Résultat 2eme tour élections professionnelles – CSE 24 Nov en bref

SuivantNewsletter #133 – NAO 2024 – CSE Janvier en bref – Le saviez-vous? ConciergerieNext

Accueil
Newsletters

Newsletter #132 – CSE 15 Dec en bref – Le saviez-vous? changement plafond sécurité sociale

21 décembre 2023

Toute l'équipe CFDT Amadeus te souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Dès le 2 janvier, l'équipe se remet au travail :

Les Négociations Annuelles Obligatoires – NAO (Rémunération, Partage de la valeur ajoutée, Temps de travail, Égalité professionnelle, Qualité de Vie au Travail – QVT)

Les Activités Sociales et Culturelles – CSE (Billetterie, Vacances, Enfants, Événements, Clubs & Associations, Avantages)

T'informer régulièrement via nos newsletters

N'hésite pas à nous faire part de tes attentes.

[Contactez-nous](#)



CSE du 15 décembre en bref

Le dernier CSE de l'année et du mandat s'est tenu sur le site de Strasbourg.

Santé & Sécurité

La dernière réunion de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail – CSSCT s'est tenue le 14 décembre et son compte rendu se fera courant janvier.

Social & Économie

Une harmonisation mondiale des primes 2024 payé en 2025 sur certains métiers commerciaux est en cours. Une réunion spécifique pour la France va être faite.

La CFDT peut t'aider à comprendre ce changement. N'hésite à nous contacter.

Pré-retraite : au matin de la date limite, 46 personnes avaient déposé leur candidature. Une réponse leur sera donnée avant le 31 décembre.

La CFDT a fait un simulateur pour estimer les montants en NET de l'allocation mensuelle et de la prime de départ à la retraite. N'hésite pas à nous contacter pour avoir ta propre simulation.

Activités Sociales & Culturelles

17 des 29 membres présents (7 CFDT, 4 CFE-CGC, 4 CFTC, 2 CGT) ont voté favorablement à l'unanimité le budget du CSE 2024.

Les changements majeurs sont :

Billetterie :

Maintien du prix de la place cinéma à 5 €

Vacances :

Suppression des remboursements de forfait ski pour ceux qui ont une location associée.

Enfants :

Nouveau Paris et Strasbourg : Remboursement sur facture pour les activités à la semaine pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Événements journaliers :

Augmentation du budget pour tous les sites

Reconduction d'une journée pour tous comme Family Party en 2022

Clubs & Associations :

Reconduction de tous les clubs qui ont fait une demande de budget.

Avantages – offres privilégiés :

Arrêt de Gymlib fin mars. En remplacement, mise en place d'un remboursement de 50% à hauteur de 80 E sur un abonnement sportif annuel

Gestion :

Achat de 2 mini-bus plus appropriés pour les besoins des clubs en remplacement des leasings actuels.

Droits des salariés

Suite aux réclamations de la CFDT, les formations sur l'éthiques et le harcèlement seront disponibles en français en début d'année prochaine et la date obligatoire limite est de ce fait décalée à une date ultérieure.

Dès le 2 janvier

Indemnité du télétravail :

2,60 €/jour en télétravail ou en 'workation'

Plafond 338 €/an télétravail et 78 €/an 'workation'

Tu dois renseigner ton temps de travail dans Workday.

Pour rappel la modalité de 50% s'articule soit 2.5jours/semaine ou soit 3-2jours/semaines. L'indemnité télétravail de la ½ journée sera comptée comme une journée entière.

Indemnité de transport :

Standard 360 €/an, par défaut toutes les personnes ayant une mobilité voiture ou moto personnelles passeront sur cette indemnité. Forfait Mobilité Durable - FMD 500 €/an, il faudra te positionner en

début d'année.

Transport public : pas de changement

Les Procès-Verbaux du 29 septembre et 24 octobre ont été validés et devraient être accessibles bientôt sur la page Néo CSE Minutes.

Un CSE extraordinaire aura lieu le 11 janvier pour désigner les membres du bureau, des commissions et des différents groupes de travail, comme défini dans le Règlement Intérieur - RI.

Si tu le désires, tu peux t'impliquer dans la vie du CSE en devenant membre. N'hésite pas à nous le faire savoir.

[Contact-nous](#)



Le saviez-vous ?

Le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) augmente de 5.4% dès le 1er janvier 2024 (mensuel, passe de 3 666 € à 3 864 €) et aura des conséquences sur ta feuille de paie.

Augmentation de la cotisation mutuelle +7,58 €/m dont +3,44 €/mois à la charge du salarié.

Diminution des cotisations des plans retraites (Argic-Arcoo et SOGECAP)

Plafond Annuelle Sécurité Sociale	3,666.00 €	3,864.00 €	198.00 €
--	------------	-------------------	----------

	Bas salaire		
	2023	2024	Diff
Salaire de Base BRUT Mensuel	2,300.00 €		
Cotisation mutuelle	140.41 €	147.99 €	7.58 €
Partie Salariale	63.64 €	67.08 €	3.44 €
Cotisation retraite			
Sécurité sociale viellessé - CARSAT	408.25 €	408.25 €	0.00 €
Retraite complémentaire - Argic-Arcoo	230.46 €	230.46 €	0.00 €
Retaite supplémentaire - Privé SOGECAP	41.40 €	41.40 €	0.00 €

	Salaire moyen		
	2023	2024	Diff
Salaire de Base BRUT Mensuel	4,000.00 €		
Cotisation mutuelle	140.41 €	147.99 €	7.58 €
Partie Salariale	63.64 €	67.08 €	3.44 €
Cotisation retraite			
Sécurité sociale viellessé - CARSAT	658.39 €	688.98 €	30.59 €
Retraite complémentaire - Argic-Arcoo	448.46 €	420.20 €	-28.25 €
Retaite supplémentaire - Privé SOGECAP	87.36 €	78.26 €	-9.11 €

	Haut salaire		
	2023	2024	Diff
Salaire de Base BRUT Mensuel	13,000.00 €		
Cotisation mutuelle	140.41 €	147.99 €	7.58 €
Partie Salariale	63.64 €	67.08 €	3.44 €
Cotisation retraite			
Sécurité sociale viellessé - CARSAT	865.39 €	895.98 €	30.59 €
Retraite complémentaire - Argic-Arcoo	2,634.56 €	2,606.30 €	-28.25 €
Retaite supplémentaire - Privé SOGECAP	663.36 €	654.26 €	-9.11 €